

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	53
Pouvoirs :	1
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

<h1>COMITE SYNDICAL</h1> <h2>du SIED 70</h2> <h3>des 29 mai et 5 juin 2024</h3> <p>Dates de convocation : 30 avril et 30 mai 2024</p>

DELIBERATION N° 1

OBJET : Budget principal – Décision modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 29 mai dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir des dépenses supplémentaires (+ 125 000 €) en investissement pour des travaux de renforcement et de sécurisation de réseaux (article 23151) équilibrées par une dotation plus importante que prévu (+ 113 000 €) des fonds FACé (article 13111) et une diminution des prévisions (- 12 000 €) des travaux d'éclairage public (article 45812).

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

